

Table-ronde des maires : le droit à la ville en milieu rural

En introduction, Caroline CAYEUX, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, souligne que les villes moyennes constituent des relais essentiels du dynamisme économique et sont les intermédiaires indispensables pour résorber les fractures territoriales de la France, entre les métropoles et les territoires ruraux. Elles sont aussi des laboratoires privilégiés des politiques publiques. Les villes moyennes sont confrontées à de nombreux défis, dont la nécessité d'accélérer les transitions numérique et écologique, d'engager la réindustrialisation et de renforcer l'attractivité des centres urbains. Le programme Action cœur de ville a déjà permis de fortement renforcer cette attractivité. Quelques 5 milliards d'euros ont été engagés sur cinq ans par l'État et ses partenaires, au service de projets locaux d'aménagement. Ce programme est aujourd'hui prolongé et met l'accent sur les projets de transition écologique.

Les villes moyennes sont le lieu où se construit la cohésion de l'ensemble des territoires. Le renforcement des coopérations entre les centres urbains et les territoires ruraux apparaît plus que jamais comme une priorité. Complémentaires, villes et territoires bénéficieront de leurs atouts respectifs, par exemple pour le développement des circuits courts ou la lutte contre la désertification médicale.

Une logique d'implication de l'ensemble du territoire peut être au cœur d'un projet. Olivier GACQUERRE, maire de Béthune, observe que les habitants sont en demande de service public, de cohésion sociale et de proximité. Les villes moyennes sont partagées entre la concurrence des grandes villes qui attirent les ressources, et la ruralité qui attend de bénéficier des mêmes services qu'à la ville. Olivier GACQUERRE estime que cette compétition territoriale doit cesser, pour se concentrer sur l'aménagement et la gouvernance, en travaillant sur la répartition des fonctionnalités dans les territoires. À titre d'exemple, l'intercommunalité de Béthune, très rurale, compte 280 000 habitants répartis dans 100 communes, celles-ci accueillant entre 50 et 25 000 habitants. Il est important de stabiliser les missions, à savoir le « *qui fait quoi* ». L'intercommunalité met en place la logique de territoire de la demi-heure, sur le modèle de la ville du quart d'heure. Cela consiste à proposer un bouquet de services de proximité, accessibles au maximum en 30 minutes, si possible grâce à d'autres transports que la voiture. Cette organisation vise à la bonne répartition des services sur le territoire. Olivier GACQUERRE juge aujourd'hui essentiel de réfléchir non plus à la centralisation du pays, mais à sa décentralisation.

Pour Boris RAVIGNON, maire de Charleville-Mézières, le droit à la ville implique que la ville se structure et génère une dynamique sur son territoire, dont dans les zones rurales. Il ne faut alors pas transiger avec les fonctions urbaines et offrir dans ces pôles urbains divers services dont des solutions d'enseignement supérieur et un maillage de services de santé, dont de médecine spécialisée. Tous attendent de la ville qu'elle aille vers le territoire.

Il faut alors être en capacité d'investir les infrastructures et la mobilité au sens large. Quentin BRIERE, maire de Saint-Dizier, considère que les infrastructures représentent un levier de décarbonation et d'attractivité pour les entreprises comme pour les habitants. Saint-Dizier reste par exemple éloignée de la LGV et des autoroutes et par conséquent, est loin du reste du monde. L'extension du réseau ferroviaire est ici essentielle. De plus, l'usage de la voiture est élevé dans les territoires ruraux, et l'autosolisme fréquent. Ce sujet devient aujourd'hui un enjeu de pouvoir d'achat. Les villes doivent rester accessibles et accueillantes pour les ruraux qui vivent aux alentours. Cette question des infrastructures reste néanmoins délicate sur le plan financier.

Laurent TROGRILIC, maire de Pompey, s'interroge sur la notion de justice spatiale. Comment chacun, quel que soit son lieu de résidence, peut espérer une égalité de

traitement vis-à-vis de ses attentes au quotidien ? Dans le cas de Pompey, un Disque de Valorisation des Axes de Transport (DIVAT) a été mis en place, soit un espace dans lequel peuvent être organisées des modalités de transport permettant de se rabattre sur de plus grands axes, à l'exemple d'une halte ferrée, ou d'un arrêt de bus majeur. Cela implique de travailler sur la densité, les espaces de stationnement et les cheminements en fonction des divers modes de déplacement. Laurent TROGRIC souligne que cette démarche doit s'accompagner du développement de commerces et de services, voire de lieux de *coworking* pour le télétravail. Cela permettrait de mieux desservir le territoire et de faire en sorte que chacun, où qu'il réside, accède à un certain nombre de services.

Laurent TROGRIC ajoute que la justice spatiale passe aussi par la question du maintien des écoles et des services périscolaires, à l'exemple des cantines. Des initiatives en ce sens permettent de maintenir une équité de traitement dans les différents espaces du territoire. Au regard de l'enseignement, un projet de création d'un campus est à l'œuvre à Pompey, malgré la proximité de Nancy, car le développement économique entraîne un besoin de formations spécialisées courtes et de proximité.

Vitry-le-François est pour sa part une vieille ville industrielle qui abrite aujourd'hui la plus grande zone d'activité industrielle de la Marne. Or l'accès aux emplois a évolué et les exigences de formation et de qualification sont plus élevées que par le passé. Il apparaît que les cadres supérieurs préfèrent vivre dans les grandes villes, en l'occurrence Reims, et venir quotidiennement travailler à Vitry-le-François. Son maire, Jean-Pierre BOUQUET, déplore que cela représente un frein au développement des territoires.

Dans ce contexte, il met en œuvre une politique marquée par la transition énergétique. Or l'augmentation considérable du coût de l'électricité et du gaz représente un risque de *black-out* pour une ville telle que Vitry-le-François, alors même que la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera figée dans le contexte d'inflation. Jean-Pierre BOUQUET émet donc une alerte sur les difficultés rencontrées à cet égard.

Jean-Christophe FROMANTIN, maire de Neuilly-sur-Seine, observe que si le consensus sur la métropolisation, construite sur un phénomène de concentration tertiaire, a longtemps fait autorité, un mouvement inverse s'observe aujourd'hui. Celui-ci est soutenu par la dilatation du secteur tertiaire sous l'effet de facteurs sociologiques, économiques, technologiques et écologiques. Ces déterminants ramènent les populations à des préoccupations sur leur qualité de vie. La technologie, qui revisite les méthodes de travail, se révèle dans ce mouvement et le besoin de diminuer les coûts immobiliers des grandes entreprises tertiaires rencontre l'envie de télétravail des salariés. Ces facteurs amènent les individus à se décentrer des métropoles. Jean-Christophe FROMANTIN constate d'ailleurs qu'ils anticipent leur arrivée dans les villes moyennes en y investissant sans pour autant y habiter, ce qui préfigure des mouvements à court et moyen terme. Quentin BRIERE ajoute qu'une ville moyenne telle que Saint-Dizier doit offrir toutes les caractéristiques d'une grande ville, quoiqu'à une échelle moindre. Cet enjeu majeur porte notamment sur l'offre culturelle et sportive, sur la qualité de l'éducation et de l'habitat.

Le déploiement d'une offre d'enseignement supérieur représente d'ailleurs un atout de différenciation. C'est le cas pour Chaumont, qui joue un important rôle de centralité en l'absence de grandes zones urbaines à proximité. Les villes moyennes doivent faire valoir des complémentarités. Le territoire de Chaumont crée de l'emploi mais perd des habitants. Christine GUILLEMY, maire de Chaumont, estime important de permettre aux jeunes de rester sur le territoire pour se former, voire attirer des jeunes issus d'ailleurs. Il a été décidé d'investir un bâtiment en cœur de ville pour y regrouper diverses formations de niveaux différents. Ce site deviendra un véritable campus de formation, visant à donner aux étudiants l'envie de rester à Chaumont et d'y consommer. Se pose néanmoins un problème de mobilité. En effet, le déploiement d'une offre d'enseignement supérieur dans les villes moyennes implique un développement de la mobilité. Or les villes moyennes restent les grandes oubliées du réseau ferré et cet enjeu leur échappe. Christine GUILLEMY invite à insister auprès de l'État et des régions pour que les villes moyennes soient intégrées aux schémas d'infrastructures, dont ferroviaire.

L'objectif d'attractivité sert deux sous-objectifs que sont l'évolution de la population en attirant de nouveaux habitants, et le développement économique. Il faut tout d'abord satisfaire plusieurs conditions pour favoriser le développement endogène. À ce titre, l'opération *Invest in Romans*, mise en œuvre par Marie-Hélène THORAVAL, maire de Romans-sur-Isère, partage une vision et les perspectives de développement de la ville. Elle a tout d'abord attiré des acteurs économiques locaux qui se sont installés sur les friches proposées dans une logique d'aménagement urbain. Cette démarche a ensuite évolué vers des appels à projet. Force est de constater que les grandes entreprises qui ne s'intéressaient qu'aux métropoles s'implantent finalement aujourd'hui dans les villes moyennes. La notion d'aménités est désormais intégrée dans les appels à projet pour financer l'ensemble des services associés qui contribueront à satisfaire les attentes des habitants, qu'il s'agisse de sport, de culture ou de tout ce qui facilite la vie dans les centres-villes.

Montbrison est pour sa part à la tête d'une communauté d'agglomération de 87 communes, dont 78 comptent moins de 2 000 habitants. Son maire, Christophe BAZILE, déploie diverses solutions pour apporter des services à l'ensemble du territoire, à l'exemple de :

- un réseau de 54 bibliothèques, chaque habitant de la communauté d'agglomération ayant accès, depuis la bibliothèque de sa commune, aux 400 000 documents du réseau ;
- un bureau d'information touristique mobile, qui se déplace dans les lieux touristiques pour informer les touristes des autres possibilités de visite sur le territoire ;
- un Blablacar local, les secrétaires de mairie établissant un lien entre ceux qui souhaitent covoiturer.

Il manquait jusqu'à présent à Montbrison des infrastructures de formation, à l'exemple d'un centre de formation postbac. Christophe BAZILE se félicite qu'un changement soit à l'œuvre, puisque Montbrison accueillera prochainement deux formations du CNAM.

En termes d'attractivité, Jean-Luc MARX, premier adjoint du maire de Cahors, estime important que la ville, qui s'inscrit au centre de son territoire, propose des services, dont des commerces et des services de santé. Les villes moyennes peuvent aussi aller chercher des services. Ainsi, Cahors a fait acte de candidature pour accueillir des services du ministère des Finances. Une soixantaine de fonctionnaires du ministère se sont donc installés à Cahors en septembre. Jean-Luc MARX ajoute que la ville s'est positionnée en 2022 sur un appel à projet du ministère de l'Intérieur. L'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale délocalisera ainsi la moitié de ses effectifs à Cahors en 2024-2025.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquus.fr> – infofrance@ubiquus.com